

ARRÊTÉ DU JURY DE DIPLÔME DE MASTER

Vu l'article L612-6 du Code de l'Éducation Vu la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016

Vu le décret 2017-83 du 25 janvier 2017

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master

Vu l'article 4.2 de la charte du contrôle des connaissances

La Présidente de l'Université Toulouse Jean-Jaurès arrête

Article 1 : Sont désignés membres **du Jury de la Mention Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations**, au titre de l'année universitaire : **2024/2025**

M	NOM : LE BLANC	PRÉNOM : Alexis	GRADE : Professeur des Universités
<i>co-président de la mention et du parcours, membre de l'équipe pédagogique du parcours PSTO</i>			

Mme	NOM : LE FLOCH	PRÉNOM : Valérie	GRADE : Professeur des Universités
<i>co-présidente de la mention et du parcours, membre de l'équipe pédagogique du parcours PSTO</i>			

Mme	NOM : LAUNAY	PRÉNOM : Céline	GRADE : Maître de conférences
<i>co-présidente de la mention et du parcours, membre de l'équipe pédagogique du parcours PSTO</i>			

Article 2 : Le jury est présidé par Alexis Le blanc et Valérie Le Floch, responsables de la mention

Article 3 : Au terme de l'année universitaire 2024/2025, **le jury a la compétence de jury de diplôme** et arrête la liste des étudiants admis à la 1^{ère} et à la 2^{ème} année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention.

Article 4 : Au terme de l'année universitaire 2024/2025, **le jury a pour mission d'arrêter la liste des étudiants autorisés à s'inscrire au titre d'un redoublement** en 1^{ère} ou 2^{ème} année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention, sur proposition de la commission d'Admission de chacun des parcours.

Article 5 : **Le jury arrête la liste des candidats admis à l'entrée en Master 1^{ère} année et la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en Master 2^{ème} année** de la mention pour l'année 2025/2026. Il établit la liste des admis sur la base du classement proposé par la commission d'admission de chacun des parcours.

Article 6 : **Le jury est compétent pour statuer et attribuer des validations d'Unités d'enseignement ou mesures transitoires** lors de la délivrance de l'autorisation d'inscription pour 2025-2026. Il peut, sur demande écrite de l'étudiant et présentation de justificatifs, autoriser un étudiant à effectuer le Master sur une durée supérieure à 2 ans.

Article 7 : Sont désignés membres des Commission d'admission :
 Pour se réunir la commission doit être constituée d'un minimum de 3 membres désignés dans la liste

NOM	PRENOM	GRADE et/ou FONCTION
LE BLANC	Alexis	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et responsable de la mention et du parcours
LE FLOCH	Valérie	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et responsable de la mention et du parcours
BARTHE	Béatrice	GRADE : Maître de conférences Habilité à diriger des recherches FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BECKER	Maja	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BOUNAMOUS	Christophe	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CASCINO	Nadine	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CAZALS-FERRÉ	Marie Pierre	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CROITY BELZ	Sandrine	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
DUARTE	Antoine	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
FAURIE	Isabelle	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
FREIGNEAUX	Pascale	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
LAUNAY	Céline	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
MANUNTA	Efio	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
PERRISSOL	Stéphane	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
PY	Jacques	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
ROSSI-NEVES	Patricia	GRADE : Professeur des universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
VAIDIS	David	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
La présidence de la commission de parcours est assurée par Alexis LE BLANC et Valérie LE FLOCH en qualité de responsable du parcours.		

Article 8 : Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 30 janvier 2025

La Présidente de l'Université,

Emmanuelle Garnier

